

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation : TRAIT'PLUS MU

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: BLANCHON S.A.

Adresse: 28, rue Charles Martin B.P. 105.69190.SAINT FONS.FRANCE.

Téléphone: 00.33.4.72.89.06.06. Fax: 00.33.4.78.67.12.31.

caudouard@blanchon.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 00.33.1.45.42.59.59.

Utilisation de la substance/préparation :

Produit de traitement préventif et curatif, incolore, multi usages. Intérieur/extérieur, sous finition.

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Peut déclencher une réaction allergique.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
52315-07-8	257-842-9	CYPERMÉTHRINE	Xn N	50/53 37 20/22	0 <= x % < 2.5

Autres substances apportant un danger :

CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
60207-90-1	262-104-4	PROPICONAZOLE	Xn N	50/53 43 22	0 <= x % < 2.5
55406-53-6	259-627-5	3-iodo-2-propynyl butyl carbamate	Xn N	41 50 20/22	0 <= x % < 2.5

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Peut déclencher une réaction allergique:

CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
60207-90-1	262-104-4	PROPICONAZOLE	Xn N	50/53 43 22	0 <= x % < 2.5

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Cette fiche de données de sécurité est établie
selon l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006

Date de première émission : 02/10/2000
Date de dernière réactualisation : 22/06/2007
Date de validation : 30/10/2009

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations générales :**

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.
Point/intervalle d'ébullition : 100 °C.
Intervalle de Point Eclair : non concerné.
Pression de vapeur : inférieure à 110kPa (1.10 bar).
Densité : > 1
Hydrosolubilité : Soluble.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion : non concerné.
Température d'auto-inflammation : non concerné.
Point/intervalle de décomposition : non concerné.
C.O.V. : 40 g/l.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Écotoxicité :

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Selon la Directive 2006/8/CE:

CAS	CE		
60207-90-1	262-104-4	PROPICONAZOLE	
		CL50 (Poisson) 96h (mg/l)	5.300000
CAS	CE		
52315-07-8	257-842-9	CYPERMÉTHRINE	

Cette fiche de données de sécurité est établie
selon l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006

Date de première émission : 02/10/2000
Date de dernière réactualisation : 22/06/2007
Date de validation : 30/10/2009

		CL50 (Poisson) 96h (mg/l)	0.000400
CAS	CE		
55406-53-6	259-627-5	3-iodo-2-propynyl butyl carbamate	
		CL50 (Poisson) 96h (mg/l)	0.067000

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.
On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

Classification:

Polluant pour l'environnement aquatique:

UN3082=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(3-iodo-2-propynyl butyl carbamate)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M6	III	9	90	LQ7	274 335 601	E1	3	E
IMDG	Classe	2°Etq.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ			
	9	-	III	5 L	F-A,S-F	179 274 335 909	E1			
IATA	Classe	2°Etq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	9	-	III	914	450 L	914	450 L	A97 A158	-	-
	9	-	III	Y914	30 kg G	-	-	A97 A158	-	-

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) no 1272/2008.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Classement de la Préparation :

Dangereux pour l'environnement

Contient du :

Contient du PROPICONAZOLE. Peut déclencher une réaction allergique.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

- | | |
|---------|--|
| R 50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| S 29 | Ne pas jeter les résidus à l'égout. |
| S 61 | Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. |

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Cette fiche de données de sécurité est établie
selon l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006

Date de première émission : 02/10/2000
Date de dernière réactualisation : 22/06/2007
Date de validation : 30/10/2009

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 37	Irritant pour les voies respiratoires.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche de données de sécurité est établie
selon l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006

Date de première émission : 02/10/2000
Date de dernière réactualisation : 22/06/2007
Date de validation : 30/10/2009